



Plan départemental d'actions pour  
l'égalité entre les femmes et les hommes

## Le Département, acteur d'une politique d'égalité entre les femmes et les hommes.

Si d'importants progrès ont été accomplis depuis plusieurs décennies, force est de constater qu'aujourd'hui encore, l'égalité entre les femmes et les hommes, véritable enjeu de société, tant sur les plans démocratique, économique que social, n'est pas une réalité.

Les femmes sont tout particulièrement confrontées aux violences sexistes et intrafamiliales (**1 femme meurt tous les 3 jours** sous les coups de son conjoint), à la surreprésentation dans les emplois précaires, aux inégalités de salaire à compétence égale, aux difficultés d'accès aux responsabilités...

Fort de sa volonté de réduire les inégalités, toutes les inégalités, le Conseil général a donc naturellement inscrit l'égalité entre les femmes et les hommes dans ses priorités d'actions.

Le 21 mai 2007, nous avons rappelé à l'Assemblée départementale l'enjeu des actions du Conseil général en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, en proposant aux élus de renforcer la politique départementale dans ce domaine, avec l'adoption d'un plan d'actions, voté à l'unanimité.

*Se battre pour l'égalité entre les femmes et les hommes, c'est se donner les moyens d'agir tous ensemble vers plus de progrès et plus de démocratie.*

En faisant avancer la cause des femmes, c'est la société toute entière que nous faisons progresser.



**Michel Berson**  
Président du Conseil général de l'Essonne



**Claire-Lise Campion**  
Présidente déléguée à l'enfance, à la famille et aux droits des femmes



# 4 GRANDES ORIENTATIONS

déclinées en 12 objectifs structurent les 36 actions concrètes adoptées par l'Assemblée départementale.

Pour prendre connaissance de l'ensemble des actions qui composent le Plan départemental d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes, les fiches détaillées accompagnent ce document.

## 1 DÉVELOPPER L'AIDE EN DIRECTION DU PUBLIC

Attentif aux difficultés rencontrées par les femmes dans leur vie professionnelle comme dans leur vie familiale, le Conseil général met l'accent sur la prévention, en synergie avec les grands plans départementaux en matière sociale : le Schéma départemental de l'enfance et des familles (SDEF) adopté en 2005, le Plan départemental d'insertion, de lutte contre les exclusions et de l'emploi (PDILEE) adopté en 2007, les Orientations de la Protection maternelle et infantile votées en 2007.

### OBJECTIF 1

→ OBJECTIF PHARE

#### *Renforcer les actions de prévention*

*Le Conseil général privilégie les actions de sensibilisation auprès des collégiens, pour promouvoir le respect entre filles et garçons ; mais aussi auprès du public adulte, par des actions de prévention des risques, avec un souci constant d'aller vers les populations les plus en difficulté.*

### OBJECTIF 2

#### *Soutenir les familles essonniennes en favorisant notamment l'aide à la parentalité*

*L'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle est difficile à trouver pour les femmes qui assurent souvent une « double journée de travail ». Le Conseil général leur propose des solutions pour mieux conjuguer vie familiale et vie professionnelle, formation, ou insertion.*

### OBJECTIF 3

#### *Accompagner les femmes victimes de violence en terme d'hébergement*

*Trop souvent les femmes victimes de violence n'ont d'autre ressource que de quitter le domicile, au risque de se retrouver sans abri. Il faut donc les accompagner dans cette démarche pour garantir leur sécurité. L'augmentation du nombre de places d'hébergement pour les auteurs de violences permettra également le maintien à domicile de la famille.*

### OBJECTIF 4

#### *Accompagner les femmes dans le montage de leur parcours professionnel*

*Les femmes font encore face à des difficultés spécifiques pour prendre toute leur place dans la vie économique. Il est donc essentiel d'apporter un soutien à des actions de formation et d'accompagnement à la construction d'un projet professionnel et à la création d'entreprise.*



### CHIFFRES-CLÉS EN FRANCE

**1** femme sur 10 déclare avoir été victime de violences

**1** femme meurt tous les 3 jours sous les coups de son conjoint (rapport 2006 de l'observatoire national de la délinquance)

## 2 AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU DÉPARTEMENTAL

La question de l'égalité entre les femmes et les hommes nécessite la coordination de nombreux acteurs, institutionnels et associatifs. Elle relève de la compétence de l'Etat, mais le Conseil général désire jouer un rôle moteur dans ce cadre partenarial.

Cette politique s'inscrit par ailleurs dans le cadre de la coopération décentralisée, en lien avec les objectifs fixés dans le cadre de l'agenda 21.

### OBJECTIF 1

→ OBJECTIF PHARE

#### *Dynamiser le partenariat départemental*

*Le Conseil général souhaite favoriser la participation des femmes aux activités associatives, en utilisant tous les leviers possibles : développement de conventions partenariales avec le tissu associatif, soutien aux projets par la Politique de la Ville.*

### OBJECTIF 2

#### *Intégrer un volet international à l'action du Département*

*Le Conseil général mène ou finance de nombreuses actions dans le cadre de la coopération décentralisée. Le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes sera désormais inscrit dans les critères de subvention des actions qu'il soutient.*

## 3 MIEUX ACCOMPAGNER LES ASSOCIATIONS

Les associations sont des acteurs majeurs des dispositifs mis en œuvre en direction des femmes confrontées à des situations familiales et individuelles difficiles. Le Département souhaite pérenniser les actions entreprises, et mieux venir en aide à toutes les Essonniennes.

### OBJECTIF 1

#### *Optimiser la couverture territoriale*

*Les associations ne peuvent couvrir le territoire essonnien de façon aussi homogène que le réseau constitué par les Maisons Départementales des Solidarités. Pour plus d'efficacité sur tout le Département, le partenariat des différents acteurs sera renforcé afin d'agir en complémentarité.*

### OBJECTIF 2

→ OBJECTIF PHARE

#### *Soutenir plus efficacement les associations*

*Le secteur associatif est confronté à une insécurité, due à l'annualité des subventions attribuées par les financeurs institutionnels. Le Conseil général renforcera son soutien aux associations dans le cadre de conventions d'objectifs pluriannuelles.*



**80%** des travailleurs pauvres sont des femmes, qui sont également surreprésentées dans les emplois précaires

Les salaires féminins sont encore, à compétence égale, en moyenne **inférieurs de 20%** à ceux des hommes

**2/3** des chefs d'entreprise français sont des hommes

# 4

## AMÉLIORER LES PRATIQUES INTERNES

Le Conseil général, en tant qu'employeur, se doit d'être exemplaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Il doit donc agir sur l'ensemble des leviers dont il dispose.

### OBJECTIF 1

#### *Mieux intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes dans les pratiques du Département en tant qu'employeur*

Le Conseil général mènera une étude statistique sur la rémunération, la formation, l'avancement et les conditions de travail de ses propres agents pour améliorer ses pratiques.

### OBJECTIF 2

#### *Mieux intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes dans les pratiques du Département en tant que prescripteur*

L'agenda 21 a fixé des règles visant à améliorer l'accès à l'emploi des publics qui en sont éloignés (insertion de clauses sociales dans les marchés) et à promouvoir le respect des droits de l'Homme au travail (charte éthique). Le Conseil général souhaite aller plus loin, en incluant d'autres clauses promouvant le principe d'équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

### OBJECTIF 3

#### *Intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes dans les outils de communication*

L'égalité entre les femmes et les hommes est un enjeu de société qui nécessite un travail collectif de sensibilisation et d'information. Le Conseil général, à travers l'ensemble de ses supports de communication internes et externes, participe régulièrement à ce travail de pédagogie.

### OBJECTIF 4

#### *Poursuivre la formation des professionnels*

Les formations à l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences à destination des travailleurs sociaux et médico-sociaux du Département seront systématisées, et comporteront un volet sur les structures partenaires et institutions : associations, justice, police.

→ OBJECTIF PHARE



## Plan départemental d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Il est le résultat d'une démarche transversale, concertée et dynamique. Articulé autour de 4 GRANDES ORIENTATIONS, le Plan fixe 12 OBJECTIFS qui se déclinent en 36 ACTIONS concrètes.

### CHIFFRES-CLÉS EN ESSONNE

+ de 80%  
des essonniennes  
ont une activité professionnelle

# UNE POLITIQUE DYNAMIQUE

Le 8 mars 2005, à l'occasion de la Journée internationale des Femmes, le Conseil général a annoncé sa volonté d'accroître son effort en matière d'égalité entre les sexes, dans le cadre d'une politique ambitieuse et partenariale, inscrite comme un enjeu majeur pour notre département.

Depuis, le Conseil général s'est doté des moyens nécessaires pour atteindre ses objectifs : création d'un poste de chargée de mission à l'égalité entre les femmes et les hommes ; mise en place d'un diagnostic sur tout le territoire ; création d'une commission d'élus paritaire et proportionnelle.

## UNE DÉMARCHÉ TRANSVERSALE ET CONCERTÉE

Un premier travail de réflexion, mené en interne avec l'ensemble des directions du Conseil général, a jeté les bases de cette construction transversale et partenariale, en définissant les actions à renforcer ou à mettre en place.

Les partenaires associatifs et institutionnels impliqués dans le domaine de l'égalité, ont été invités à participer à cette démarche, en apportant la richesse de leurs expériences de terrain.

## UN PLAN D' ACTIONS ÉVOLUTIF

Cette démarche de concertation se poursuivra tout au long de la mise en œuvre opérationnelle, pour garantir l'application efficace du Plan départemental d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes durant les prochaines années.

Un bilan annuel permettra d'adapter le Plan d'actions à l'évolution de la situation et aux besoins des publics concernés.

### Conseil général de l'Essonne

Boulevard de France  
91012 Évry cedex  
Tél. 01 60 91 91 91  
[www.essonne.fr](http://www.essonne.fr)



Le Plan départemental d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes est évolutif. Acteur associatif, acteur économique ou collectivité, vous avez un projet répondant aux objectifs du Plan, n'hésitez pas à nous contacter :

Conseil général de l'Essonne  
Direction de la ville, de l'habitat  
et de la citoyenneté (DVHC)

Tour Malte  
Boulevard de France  
91012 Évry Cedex  
Tél. 01 60 91 16 34